

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24421964

Déposé
08-08-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477746576

Nom(en entier) : **OPPORTUNITY**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Ferrière 14
: 1470 Genappe**Objet de l'acte :** OBJET, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS)

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Olivier DUBUISSON, Notaire associé de résidence à Ixelles, le 31 juillet 2024, en cours d'enregistrement à Bruxelles 5 que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée '**OPPORTUNITY**' a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

[...]

Première résolution**A. Rapport**

À l'unanimité, l'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport de l'organe d'administration établi conformément à l'article 5:101 du CSA, exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, tous les actionnaires reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance

Le rapport de l'organe d'administration sera conservé par Nous, Notaire.

B. Modification de l'objet

L'assemblée décide d'élargir l'objet de la société et d'insérer dans l'article des statuts y relatif les activités suivantes qu'elle peut exercer tant en Belgique qu'à l'étranger :

« Toutes opérations immobilières au sens le plus large du terme et notamment assurer la gestion de tous biens immobiliers, intervenir en matière de conseils en réalisation immobilière, assurer ou coordonner la réalisation de projets immobiliers, acheter et vendre tout immeuble, droit, obligation et titre immobilier, ériger des immeubles, les aménager, les décorer, les prendre ou les donner en location, prendre ou donner des droits d'emphytéose ou de superficie, faire tous travaux en vue de rendre des immeubles rentables, lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, conclure tous contrats de leasing, etc... ainsi que toutes opérations de financement. »

L'article des statuts relatif à l'objet sera dorénavant rédigé comme suit :

La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger :

- Les activités d'intermédiaire commercial au sens le plus large du terme, et notamment, la régie publicitaire pour compte de tiers;
- Agence de publicité, sponsoring, promotion et relations publiques;
- L'organisation de toutes manifestations, séminaires et autres réunions d'affaires commerciales, culturelles, artistiques, sportives et autres;
- L'achat, la vente, la location, la réalisation de tout matériel publicitaire et promotionnel;
- Toutes opérations de décoration, l'étude et la réalisation de tous moyens publicitaires y afférents, le recrutement, la création, la promotion de vente pouvant utiliser les moyens les plus divers ainsi que le commerce d'importation de marchandises multiples; commerce d'exportation de marchandises multiples, intermédiaire commercial.

La société a également pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

Toutes opérations immobilières au sens le plus large du terme et notamment assurer la gestion de tous biens immobiliers, intervenir en matière de conseils en réalisation immobilière, assurer ou

coordonner la réalisation de projets immobiliers, acheter et vendre tout immeuble, droit, obligation et titre immobilier, ériger des immeubles, les aménager, les décorer, les prendre ou les donner en location, prendre ou donner des droits d'emphytéose ou de superficie, faire tous travaux en vue de rendre des immeubles rentables, lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, conclure tous contrats de leasing, etc... ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra en vue de ces opérations, acquérir, créer, louer, donner en location, exploiter et vendre tous immeubles, usines, carrières, magasins, établissements, matériels, moteurs et machines qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, acheter, prendre, mettre en valeur, exploiter ou céder, tous brevets d'inventions, licences, procédés et secrets de fabrication ainsi que toutes marques de fabriques.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription ou d'achat de titres, d'intervention financière ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou société dont l'objet serait similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de son objet en Belgique et à l'étranger.

Elle peut faire toutes opérations de courtage ou de commission ainsi que toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement, ainsi que tout commerce de produits alimentaires à emporter.

Deuxième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution des décisions qui précèdent et au Notaire soussigné pour l'adoption du texte coordonné des statuts.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés à la société PARTENA, Rue Ravenstein, 36 à 1000 Bruxelles afin d'assurer la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

[...]

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement uniquement pour le dépôt au greffe et la publication à l'annexe du Moniteur Belge

Le notaire associé, Olivier DUBUISSON

NOTAIRE

Déposé en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés